

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DÉFINITIF**

**COMITE NATIONAL DE SUIVI DES**

**PROGRAMMES EUROPÉENS**

**Procédure écrite**

**24 novembre au 08 décembre 2020**

**PO FEDER CCI2014FR16RFOP007**

**ILE DE LA REUNION**

**FRANCE**

# SOMMAIRE

1- Synthèse des avis .....	3
2 - Décisions du CNS.....	3
3. Annexe : V2 DE LA PROPOSITION DE PROGRAMME 2021-2027 .....	4

Conformément au règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013, le Comité de suivi (CNS) a été sollicité, **par procédure écrite**, pour examiner :

- L'état d'avancement du programme 2014 – 2020 ;
- les propositions de modification du programme et des critères de sélection ;
- la création de critères de sélection du nouvel axe REACT EU ;
- la mise en œuvre des plans d'évaluation et de communication.
- la proposition de programme 2021-2027 (V2).

## 1- Synthèse des avis

Suite à la procédure écrite, un avis formel du Département de La Réunion a été réceptionné lors de la consultation, par procédure écrite, du Comité National de Suivi.

- **Avis du Département de La Réunion**

Par courriel du 07 décembre 2020, le Département de La Réunion demande la modification de la version du PO présentée, afin d'ouvrir la possibilité d'inclure la réalisation de travaux concernant l'alimentation en eaux de la zone Nord puis Est de l'île (MEREN).

Par ailleurs, le Département sollicite également une modification rédactionnelle incluant le financement d'études et d'une première tranche de travaux le cas échéant, relative à la nouvelle route des hauts de l'Est dans le cadre des projets d'entrée et de contournement des centres urbains.

L'Autorité de Gestion prend note des remarques faites par le Département de La Réunion.

## 2 - Décisions du CNS

Le Comité prend acte de :

- l'état d'avancement du programme et de la mise en œuvre des grands projets, des ITI et des instruments financiers ;
- la mise en œuvre des plans d'évaluation et de communication.

Le Comité approuve :

- les propositions de modification du programme ;
- la modification des critères de sélection ;
- la création de critères de sélection du nouvel axe REACT EU ;
- la proposition de programme 2021-2027 (V2).

### **3. Annexe : V2 DE LA PROPOSITION DE PROGRAMME 2021-2027**